



École primaire Tramelan



WWW.EPTRAMELAN.CH

TABLE DES MATIERES

1	MOT DU DIRECTEUR	3
2	LISTE DU CORPS ENSEIGNANT	5
3	COMMISSION INSTRUCTION PUBLIQUE	6
4	CONSEIL DES PARENTS	7
5	DEVOIRS ACCOMPAGNÉS	7
6	ÉCOLE À JOURNÉE CONTINUE + PRISE EN CHARGES / VACANCES	8
7	PATROUILLEUSES/PATROUILLEURS SCOLAIRES	8
8	BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE	9
9	PROGRAMME DES VACANCES ET CONGÉS SCOLAIRES 2026 - 2027	9
10	ACTIVITÉS SCOLAIRES ANNUELLES	9
11	COLLECTES	10
12	GESTION DES ABSENCES, DISPENSES AUTORISÉES ET CONGÉS EXTRAORDINAIRES	10
13	INFORMATIONS CONCERNANT LES DISPENSES AUX ENSEIGNEMENTS	11
14	MODIFICATIONS ET DÉMÉNAGEMENT	11
15	ALLER ET RENTRER DE L'ÉCOLE	12
16	DEVOIRS ET MATÉRIEL OUBLIÉS	12
17	RÈGLES DE VIE	13
18	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET ADRESSES UTILES	15
19	NOTES PERSONNELLES	16

1 Mot du directeur

Chers parents,

Je vais entamer ma dixième année à la direction de l'école primaire de Tramelan et ce sera pour moi la dernière, puisque je prendrai une retraite un peu anticipée après presque 40 ans passé au sein de l'école bernoise.

Ce sera donc une année de changement.

Une nouvelle place de sport a vu le jour à la Printanière, la cour est en train de se transformer en véritable classe en plein air.

Durant cette année, elle va totalement changer de visage, nouvelles plantations, parcours d'équilibre, sentier pieds nus et amphithéâtre y verront le jour.

Cette année scolaire se terminera par une grande fête de l'école pour finaliser le grand travail réalisé.

Mais auparavant n'oublions pas notre mission principale qui est la bonne marche de l'école et l'application du plan d'étude romand pour tous nos élèves de la première à la huitième année.

Je souhaite, à tous les parents, à tous les élèves et à tous les enseignants et enseignantes une belle année scolaire, pleine de bonnes surprises et de satisfactions.

Roberto Bernasconi

Directeur de l'école primaire de Tramelan

2 Liste du corps enseignant

Aubry	Thierry	Ledermann	Melody
Bangerter	Anca	Leuba	Cécile
Baumgartner	Sarah	Lüdi	Audrey
Bonjour	Coralie	Marchand	Carole
Broglie	David	Minder Hofer	Coralie
Bron	Charlotte	Monnat	Alan
Bürgi Cuenin	Sylviane	Mota Carvalho	Cristina
Chatelain	Sarah	Noirjean	Jill
Chopard	Claude Lise	Nussbaumer	Joëlle
Chora	Sylvia	Oliveira	Lorena
Cuenin	Denis	Paratte Voirol	Elise
De Graaff	Aurélie	Parret	Emanuelle
Dreier	Jennifer	Pittet	Fabrice
Dupertuis	Nicole	Rennes	Sandrine
Erb	Charlotte	Ribe	Loïc
Eyer	Sarah	Romang	Simone
Eyer	Thibault	Rossé	Justine
Feutren	Caroline	Rossel	Marie
Feuz	Nina	Roth	Laetitia
Fior	Nicole	Schnegg	Béatrice
Frei Affolter	Sibylle	Schneider	Stéphanie
Gagnebin	Marie-Noëlle	Spinelli	Ariane
Gairaud	Gabrielle	Stehlin	Marie-Laure
Geiser-Spring	Carine	Steiner	Alan
Gerday	Antoine	Taochy	Valérie
Glauser	Noémie	Tondini	Anna
Guerne	Céline	Trummer	Daniëla
Houriet	Myriam	Veuthey	Laetitia
Jeanbourquin	Sibylle	Vuilleumier	Morgane
Lapaire	Charline	Wäcker	Christophe

3 Commission Instruction Publique (CIP)

Art. 35 de la LEO : Commissions scolaires

¹ Les commissions scolaires assurent la bonne gestion des écoles.

Art. 36 de la LEO : Directions d'école

¹ Les directions d'école assument la conduite pédagogique et la direction des tâches d'exploitation des écoles.

Actuellement, la commission est composée comme suit :

Le président :

M. Vincent Glauser
Grand-Rue 106
2720 Tramelan
ipc.cm@tramelan.ch

Le vice-président :

M. Pierre-Alain Basso
Grand-Rue 106
2720 Tramelan
pa-basso@bluewin.ch

La secrétaire :

Mme Karine Rizzon
Rue du Midi 3
2720 Tramelan
karine.rizzon@tramelan.ch

Les membres

La représentante du conseil des parents de l'école primaire : Mme Yaëlle Dupuis

Le représentant du conseil des parents de l'école secondaire : M. Olivier Gairaud

Le représentant de la commune de Mont-Tramelan : M. Steven Gerber

Mme Nicole Favre (PS) / M. Cristian Hasler (PS) / M. François Rüfli (PLR) / Mme Myriam Tellenbach (PLR) / Mme Heidi Juillard (UDC)

Les directions d'école

Ecole primaire

Direction
Direction enseignement spécialisé
Vice-direction
Secrétariat

M. Roberto Bernasconi
Mme Sibylle Jeanbourquin
Mme Charlotte Erb et Mme Sandrine Rennes
Mme Barbara Houlmann

Ecole secondaire

Direction
Direction enseignement spécialisé
Vice-direction
Secrétariat

M. Felice Di Lascio
Mme Marie-Noëlle Gagnebin
Mme Marie-Noëlle Gagnebin
Mme Karine Rizzon

Les concierges

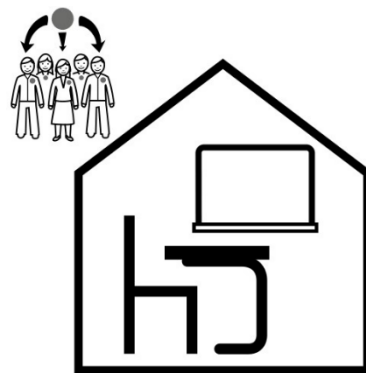
Collège de la Printanière
Collège des Dolaises
Collège de l'Ouest
Collège des Reussilles

M. Steeve Brossard
M. Ludovic Ducommun
M. Lény Rohrbach
Mme Janick Monin

4 Conseil des parents

Le Conseil des parents est constitué d'un·e représentant·e par classe des écoles primaire et secondaire de Tramelan. Il se réunit 2 fois par année scolaire, alternativement dans les locaux des écoles primaire et secondaire de Tramelan.

Son bureau est composé d'un·e président·e, d'un·e secrétaire et des deux délégué·e·s à la commission d'école. Le Conseil des parents s'occupe des problèmes soulevés par les assemblées de parents. Il permet aux parents de faire entendre leur voix et les informe sur le fonctionnement de l'école.



Il collabore à divers projets scolaires. Par exemple, il sensibilise les différents acteurs concernés aux problèmes de circulation routière; il organise conférences et ateliers sur la prévention de la violence et des dépendances, en accord avec les différents acteurs et partenaires scolaires, notamment le corps enseignant.

Il participe aussi à diverses manifestations scolaires.

Présidente

Mme Qendresa Koqinaj Coçaj

Dates des rencontres : 19.10.2026 et 15.03.2027

5 Devoirs accompagnés

Deux possibilités sont offertes :

- A) Devoirs surveillés intégrés au module de l'école à journée continue.
- B) Service **d'accompagnement aux devoirs** dans **les locaux de l'école de la Printanière**, les **lundis** et **mardis**, de **15h15 à 17h00**, (nombre de places limité). Il ne s'agit pas d'un soutien scolaire spécialisé, ni d'une garderie mais d'une aide pour les parents qui souhaitent que leurs enfants soient accompagnés dans leurs devoirs pour des raisons qui leurs sont propres (horaires de travail, compréhension de la langue, etc.). Une fois annoncé, l'élève est tenu de fréquenter régulièrement la structure mise en place.

Pour des renseignements complémentaires, s'adresser à Mme Myriam Houriet, responsable, **032/487'64'21**.

6 Ecole à journée continue

L'école à journée continue offre, aux enfants scolarisés dans les écoles de Tramelan et des Reussilles, un encadrement facultatif et payant en dehors des heures d'école.

Votre enfant :

- Se nourrit de manière saine et équilibrée
- Participe à des activités stimulantes et variées
- Fait ses devoirs en étant accompagné
- Est encadré dans son développement social et personnel

Offre :

4 modules sont à votre disposition :

- Matin 06h30 – 08h20
- Midi 11h45 – 13h30
- Après-midi 1 13h30 – 15h05
- Après-midi 2 15h05 – 17h45 (17h20 le vendredi)

L'ouverture durant les vacances pourra éventuellement se faire durant le courant de l'année.

Coût :

La contribution parentale est calculée sur la base du revenu annuel déterminant et de la taille de la famille. Les repas sont facturés en plus.

Inscription :

L'inscription sur l'année scolaire se fait jusqu'au 31 mai auprès de la direction de l'école à journée continue.

L'inscription en cours d'année scolaire est possible mais pas garantie.

Contact :

École à journée continue, Rue Albert-Gobat 19, 2720 Tramelan, 032/487'11'76

Direction :

Mme Barbara Gerber Boss, directrice, direction.ejc@tramelan.ch.

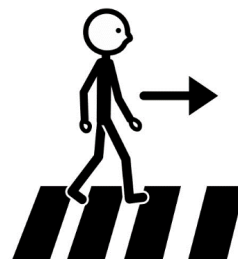
7 Patrouilleuses/Patrouilleurs scolaires

Ce service est assuré par des adultes ainsi et offre une sécurité pour les plus petits qui doivent traverser la route principale durant leur chemin d'école.

Cette activité d'environ 15 à 45 min. par passage fait l'objet d'une rémunération.

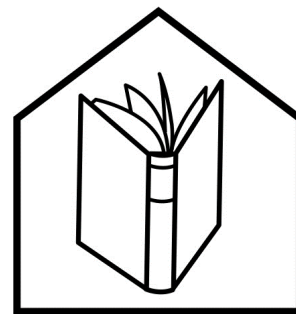
Envie de vous joindre à eux ?

Responsable : vacant



8 Bibliothèque scolaire

La bibliothèque scolaire de l'École primaire est ouverte à tous les enfants de l'école primaire de Tramelan. Chaque enfant a la possibilité d'emprunter jusqu'à 8 documents pour une durée de 4 semaines. Il peut également trouver un lieu agréable pour se plonger dans la lecture durant les heures d'ouverture.



Heures d'ouverture de la bibliothèque scolaire

Lundi : 15h15 - 16h00

Mardi : 13h00 - 13h30 et 15h00 - 16h00

Jeudi : 13h00 - 13h30 et 15h00 - 16h00

Responsables : Mmes Sarah Chatelain et Elise Paratte, 032/487'54'88

9 Programme des vacances et congés scolaires 2026 - 2027

2026	Rentrée scolaire	Lundi 17 août 2026
	Jeûne fédéral	Lundi 21 septembre 2026 (congé toute la journée)
	Automne	Lundi 5 octobre 2026 au vendredi 16 octobre 2026
	Hiver	Jeudi 24 décembre 2026 au vendredi 8 janvier 2027
2027	Semaine blanche	Lundi 15 février 2027 au vendredi 19 février 2027
	Printemps	Vendredi 26 mars 2027 au vendredi 9 avril 2027
	Été	Lundi 5 juillet 2027 au vendredi 13 août 2027
	Rentrée scolaire	Lundi 16 août 2027

10 Activités scolaires annuelles

Voici une partie des différentes activités qui seront organisées ou proposées :

- Journées d'accueil – visite de la nouvelle classe
- Cyberdéfi
- Courses d'école
- Journées sportives
- Participation régulière à des activités culturelles et déplacements à but pédagogique

Selon les classes et/ou années :

- Cinéma
- Semaine de lecture
- Fêtes de Noël
- Journée « Futur en tous genres »
- Camp de ski de 7H
- Fête de l'école et exposition
- Semaine hors cadre
- Spectacles de l'école

11 Collectes

- Mimosa 3-4H
- Bougies en faveur de l'association « Insieme » 5-6H
- Pro Junior 7-8H
- Beau-Soleil 6H-8H

12 Gestion des absences, dispenses autorisées et congés extraordinaires



Absences

Marche à suivre :

- Les annonces d'absence se font avec l'application Klapp !
- Le motif de l'absence doit se fait sur l'application sous « motifs ». Chaque jour d'absence doit être signalé, même si cela dure plusieurs jours.
- L'enseignant·e responsable peut exiger un certificat médical ou toute autre attestation et ce, dès le premier jour d'absence.
- Au cas où un·e élève ne serait pas présent·e au début des leçons et que son absence n'aurait pas été signalée, l'école le recherchera dans les plus brefs délais.
- L'école doit pouvoir atteindre en tout temps un responsable légal de l'enfant. Le numéro de téléphone transmis à l'école doit être valable.

Les élèves ont droit jusqu'à 5 demi-journées de congé par année scolaire sans justification. La demande est à remettre à l'enseignant·e responsable en principe le jour précédent le congé avant midi.

Dès 50 heures d'absence, la CIP sera informée.

13 Informations concernant les dispenses aux enseignements

Basée sur l'Ordonnance de Direction sur les absences et les dispenses à l'école obligatoire (ODAD)

13.1 Qu'entend-on par « dispense » ?

Une dispense est une autorisation de manquer l'école **demandée à l'avance** et délivrée pour une absence régulière, de longue durée ou pour un stage (pour les stages, les demandes sont traitées séparément).

13.2 Dans quel cas pouvons-nous demander une dispense ?

L'élève peut notamment être dispensé-e pour la fréquentation de cours de langue et culture d'origine, pour l'encouragement de talents intellectuels, sportifs ou artistiques hors du commun, pour les consultations au service psychologique pour enfants et adolescents, pour obligations religieuses et pour la visite de proches à l'étranger (voir sous fêtes religieuses). **Des conditions avantageuses de voyager (p.ex. billet d'avion moins cher) ne constituent pas un motif de dispense valable.**

13.3 Conditions :

- Une demande écrite doit être adressée à la direction.
- En ce qui concerne la matière manquée, la responsabilité en incombe aux parents et il ne sera pas possible d'obtenir par la suite des leçons supplémentaires pour rattraper le programme.
- Pour accorder cette dispense, les cinq demi-journées auxquelles l'enfant a droit pendant l'année scolaire seront prélevées.
- Aucune autre dispense de cours ne sera accordée jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Si malgré un refus, les parents n'envoient pas leur enfant à l'école, ou dans le cas d'absences non autorisées, la Commission Instruction Publique peut, après avoir entendu les parents, procéder à une dénonciation au juge d'instruction qui peut infliger des amendes (jusqu'à CHF 3'000.00 à chaque représentant légal), voire des arrêts (jusqu'à 20 jours, à chaque représentant légal), dans les cas graves de récidive.

14 Modifications et déménagement

Toute modification des coordonnées ou de statut doit être signalée à l'enseignant-e responsable. Vous devez annoncer un déménagement même si vous ne quittez pas le village et il est même recommandé de s'annoncer à la direction de l'école (032/487'54'88) dès qu'un déménagement prévisible est envisagé.

15 Aller et rentrer de l'école

Nous encourageons les élèves à se rendre à l'école à pied.



15.1 Déplacement à vélo/trottinette

L'école déconseille aux élèves de venir à vélo avant l'obtention de l'examen cycliste en 7H.

L'école déconseille aux élèves de venir à l'école en trottinette avant la 5H.

Durant le temps scolaire, votre enfant n'a pas le droit de se déplacer à vélo ou en trottinette.

15.2 Stationnement

Nous prions instamment les parents de ne pas encombrer les aires de stationnement aux abords des différents collèges. Merci encore de ne pas pénétrer avec votre véhicule sur les places des écoles et de bien libérer le passage protégé du collège des Reussilles. Les élèves et parents n'ont pas accès à la place de parc des enseignant·e·s de la Printanière (sauf élève accidenté·e). En règle générale, nous vous conseillons de favoriser le déplacement à pied de vos enfants.

15.3 Accès au collège de la Printanière

Merci de privilégier la venue à pieds à l'école et d'utiliser les divers accès. Il est strictement interdit aux élèves de traverser la place de parc

En cas de nécessité, les conducteurs sont priés de conduire ou d'attendre leur(s) enfant(s) sur la route du 26-Mars en prenant garde de respecter le Code de la circulation routière en matière de stationnement. L'accès par la place de parc ne doit être utilisée qu'en cas d'urgence.

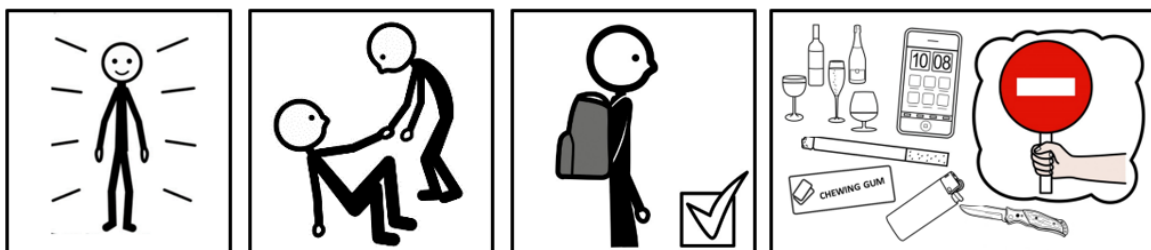
16 Devoirs et matériel oubliés

Pour autant qu'ils trouvent une personne qui puisse leur ouvrir la porte de leur classe, les enfants ont la possibilité de venir rechercher du matériel oublié durant les heures d'ouverture des collèges. Les concierges ne pourront pas être dérangés à leur domicile.

17 Règles de vie

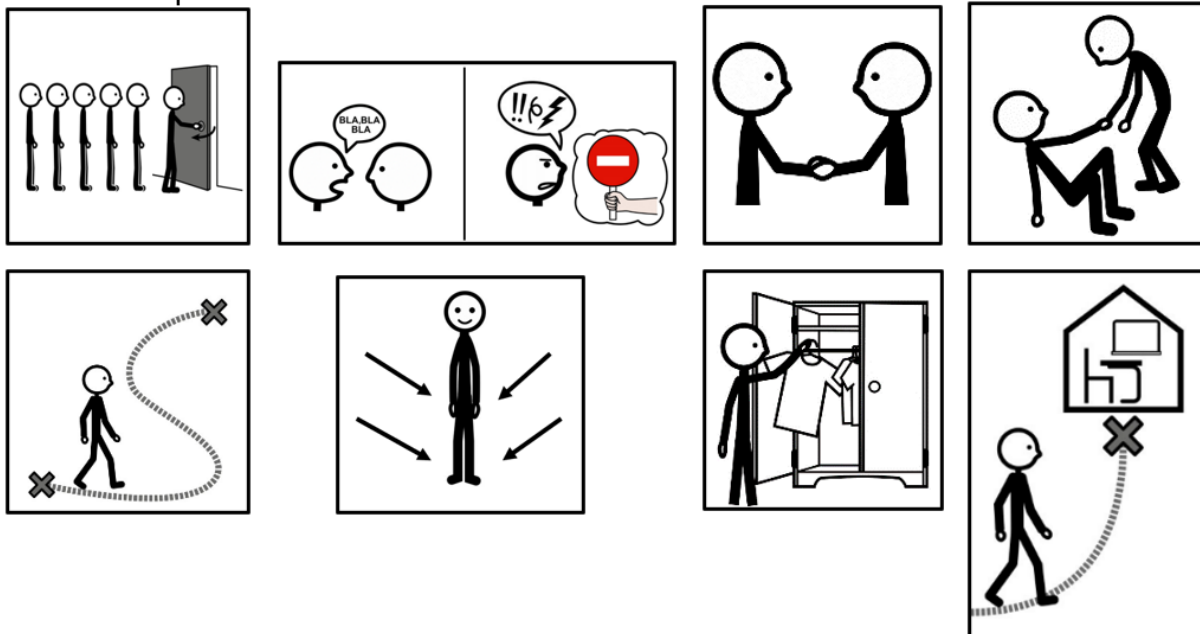
17.1 En général :

- Sois respectueux, responsable et prudent.
- Viens chercher de l'aide quand tu en as besoin.
- Equipe-toi de manière adéquate pour l'école.
- Laisse téléphones portables, montres connectées et autres moyens multimédias à la maison.
- Abstiens-toi de consommer des chewing-gums dès ton entrée dans les bâtiments scolaires.
- Dans le périmètre scolaire et **à toute heure**, tu as l'interdiction d'avoir en ta possession, de mettre en circulation ou de consommer :
 - de l'alcool, de la drogue, des produits nocifs, ...
 - des revues interdites aux mineurs, ...
 - des armes, des couteaux, des instruments tranchants, ...
 - des allumettes, des briquets, des pétards, ...



17.2 Dans l'entrée et dans les corridors :

- Entre sans bousculer, attends ton tour.
- Parle avec un langage et un volume correct.
- Salue, sois poli et amical avec les autres.
- Marche.
- Garde tes mains et tes pieds pour toi.
- Garde le vestiaire bien rangé.
- Rejoins ta place en classe.
- Mets tes pantoufles.



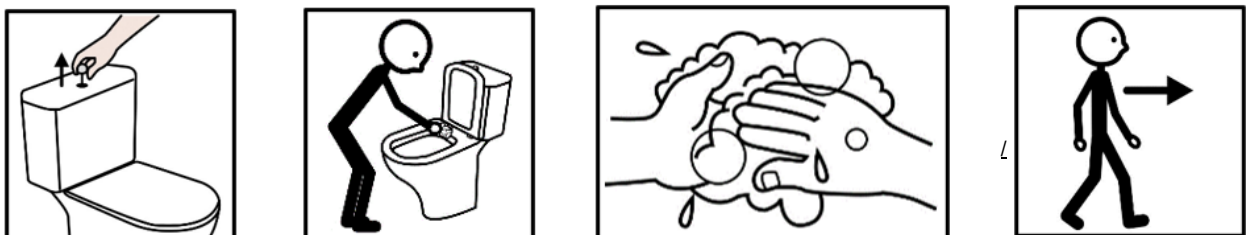
17.3 Dans la cour d'école :

- Garde la cour d'école propre et jette les déchets dans les poubelles.
- Respecte le matériel et reste dans l'espace désigné.
- Joue prudemment.
- Parle avec un langage et un volume corrects.
- Sois poli et amical avec les autres.
- Evite l'herbe si les drapeaux y sont plantés.
- Abstiens-toi de grimper (arbres, barrières, ...)
- Abstiens-toi de lancer des objets (pives, cailloux, boules de neige, ...)
- Abstiens-toi d'utiliser une planche à roulettes, un vélo, des rollers, ...
- Gare ton vélo ou ta trottinette à l'endroit réservé à cet usage.
- Les balles et ballons sont autorisés avant et après les heures de cours.
- La place de jeux est réservée aux élèves de 3-6H durant la grande pause.



17.4 Aux toilettes :

- Annonce-toi à l'enseignant.e
- Garde l'endroit propre.
- Vérifie que tu as bien tiré la chasse d'eau.
- Lave-toi les mains avec du savon.
- Quitte les lieux dès que tu as terminé.



18 Numéros de téléphone et adresses utiles

Direction de l'école primaire

Rue de la Printanière 14
Case postale 169
2720 Tramelan

Site internet : www.eptramelan.ch

Numéros de téléphone de l'école primaire

Direction et collège de la Printanière	032/487'54'88
Courriel :	direction.ep@tramelan.ch
Classe 1-2A/P, La Printanière 16	032/487'30'88
Classe 1-2B/P, La Printanière 14	032/487'11'26
Classe école ménagère, La Printanière 16	032/487'30'89

Collège des Dolaises	
Classe 1-2A/D	032/552'13'40
Classes 1-2B/D + 3-4/D	032/487'52'12

Collège de l'Ouest	032/487'64'25
--------------------	---------------

Collège des Reussilles	032/487'40'50
------------------------	---------------

Numéro de téléphone de l'école secondaire

Direction	032/487'42'19
-----------	---------------

Service psychologique pour enfants (SPE)	031/636'16'86 (spe.tavannes@be.ch)
Service d'orthophonie	032/481'17'91
Médecin scolaire	032/940'15'15 (Dr Christian Dyroff)
Dentistes scolaires	032/487'44'17 (Centre b1, Dresse Bouzouita) 032/487'37'37 (Centre médico-dentaire des Lovières, Dr Bluntzer)
Responsable service dentaire	032/487'54'88 (Mme Barbara Houlmann)
AEMO	032/481'37'79 (WWW.AEMOJB.CH)
Travailleuse sociale	079/482'38'45 (Mme Fanny Scholl Axt) FANNY.SCHOLLAXT@SRTSS.CH
Médiation scolaire	032/487'54'88 (Mmes Paratte & Leuba)
Conseil des parents	Mme Qendresa Koqinaj Coçaj
Ecole à journée continue	032/487'11'76 (Mme Barbara Gerber Boss)
Devoirs accompagnés	032/487'64'21 (Mme Myriam Houriet)

19 Notes personnelles
